



TRACT AUX CHEMINOTS

CTN Exploitation

Montreuil, le 16 novembre 2022

**RESTITUTION TR EIC
PROGRAMME CIRCULATION**

ENGAGEMENTS DE RÉSEAU : COPIE À REVOIR !

Conformément aux engagements pris par la Direction lors de la table ronde EIC du 13 mai 2022, faisant suite aux nombreux conflits locaux du printemps dernier portés par la CGT avec les cheminot·e·s, SNCF Réseau a organisé la restitution le 8 novembre.

Quatre points devaient être abordés :

- **situation des recrutements en EIC ;**
- **feuille de route programme Circul'action ;**
- **présentation des premiers résultats de l'étude sur les prises et remises de service et les premières propositions ;**
- **résultats de la réflexion spécifique sur les parcours individuels de fin de carrière.**

La délégation CGT a rappelé le contexte social fortement dégradé dans les EIC ayant conduit les cheminot·e·s en colère à mener des conflits sur l'emploi, les salaires, les conditions d'exercice des métiers Circulation et la reconnaissance des qualifications des agents au service de la sécurité ferroviaire. En clair, tout le contraire de l'accord Classifications-Rémunérations !

L'EMPLOI AU CŒUR DES REVENDICATIONS DES CHEMINOT·E·S !

Les 720 recrutements annoncés ne seront pas atteints d'ici la fin de l'année. Sur les zones de production, les taux d'embauche atteignent environ 74 % des objectifs. En Île-de-France, les résultats sont loin de correspondre aux engagements, notamment dans le collège maîtrise. La CGT a rappelé que les CO (cadres d'organisation) ne permettent pas aux cheminots de pouvoir travailler dans de bonnes conditions et a dénoncé l'absence de transparence des commissions de suivi du recrutement, qui était un des engagements pris par la Direction lors de la table ronde du 13 mai 2022. La CGT a exigé des moyens humains et des données précises sur la situation de l'emploi, en exigeant notamment la fourniture des CO. Ainsi, les cheminot·e·s pourront comparer les données sur l'emploi et faire des propositions visant à améliorer leurs conditions de vie et de travail en disposant de leurs repos et congés.

En séance, la Direction campe sur sa position et ne respecte pas ses engagements en refusant toujours de transmettre les CO aux organisations syndicales, créant les conditions d'une véritable perte de confiance envers la Direction pour les cheminot·e·s des EIC.

LE PARCOURS INDIVIDUEL DE FIN DE CARRIÈRE

Ce dossier creux a été abordé en toute fin de séance alors qu'il mériterait une meilleure prise en compte par l'employeur afin de respecter ses obligations en matière de santé des salariés. Sur ce point, la Direction n'a pas fait de réelles propositions mais de vagues adaptations selon les postes, après une étude en établissement. La CGT a rappelé que, depuis la réforme des retraites en 2007, un dispositif de postes de fin de carrière avait été acté par la Direction, mais qu'en l'état les parcours professionnels nécessitaient des postes à moindre pénibilité pour permettre une véritable évolution au cours de la carrière, notamment au regard de l'exigence des visites de sécurité et d'aptitude.

Enfin, le dossier de la CPA (cessation progressive d'activité) a été abordé sommairement. La CGT en a profité pour rappeler que l'accord Classifications-Rémunérations remettait en cause la CPA pour les cheminots non statutaires en cas de transfert suite à perte de marché...

METTRE FIN AU TRAVAIL DISSIMULÉ !

La Direction a enfin engagé un espace d'échanges pour étudier les conditions de réalisation des remises et prises de service en proposant la prise en compte d'un chevauchement des séances de travail. Les premiers éléments des analyses sont encore loin de nos revendications mais la Direction convient de la nécessité de nouvelles rencontres pour enrichir les



propositions. L'ensemble des OS a rejeté les diverses dispositions qui créeraient de réelles inégalités entre les cheminots de la Circulation. Le dispositif ne concernerait que les postes du réseau structurant, balayant ainsi d'un revers de main les postes des lignes de dessertes fines du territoire, ainsi que les agents des COGC. De plus, la Direction envisagerait de remettre en cause la durée maximale de travail par GPT en allant au-delà des 48 heures, soit 6 journées de service réglementaires. Pour la CGT, ces propositions sont inacceptables !

La remise et la prise de service concernent tous les postes. Ce temps de travail primordial pour maintenir un haut niveau de sécurité est un maillon indispensable pour assurer le plan de transport et garantir la sécurité des circulations. Les cheminots ont fait preuve d'un professionnalisme sans faille, l'entreprise leur doit une prise en compte à la hauteur de cette tâche.

La CGT revendique :

- un temps de remise et de prise de service de 15 minutes ;
- aucune discrimination entre les cheminots des EIC, quel que soit le lieu de leur affectation : réseau structurant, dessertes fines du territoire et COGC ;
- l'amélioration des conditions de travail des cheminot·e·s ;
- des GPT de 5 journées au maximum ;
- la réduction du temps de travail par l'instauration de journées courtes régulières, permettant d'inclure les chevauchements dans les OTS tout en respectant les DJS moyennes ;
- une prise en compte réelle de tous les éléments constitutifs de la remise de service, quand la Direction s'en tient uniquement aux éléments portés sur le carnet d'enregistrement des dépêches.

Pour la CGT, la Direction doit améliorer ses propositions dans les meilleurs délais.

Dans ce cadre, nous devons maintenir la pression pour faire aboutir nos revendications, si d'aventure ces discussions n'aboutissaient pas lors des prochaines bilatérales et TR. Plus que jamais les cheminots des EIC doivent rester mobilisés pour gagner ensemble sur nos revendications !

Flash info : bilatérale du 14 novembre

La CGT a évoqué les enjeux de la seconde partie de carrière et le nécessaire déclenchement, dès 45 ans, de dispositifs permettant aux agents d'envisager leur orientation vers des postes à moindre pénibilité. Pour la CGT, les savoirs et expériences doivent être pris en compte par la création de postes de formateur, d'assistant travaux et de pauseur-coupeur qui valoriseraient les fins de carrière. Une meilleure approche des rythmes biologiques, des roulements dans le sens horaire sur des séries courtes permettraient une réduction de la pénibilité et du temps de travail.

La Direction s'engage à professionnaliser la remise et la prise de service et à revoir sa copie sur le périmètre en prenant en compte l'ensemble des postes d'aiguillage, la prise en compte des COGC étant encore en discussion. D'autre part, le temps déterminé par l'étude est évolutif. La Direction insiste sur le taquet des 48 heures qu'elle souhaiterait porter à 48,5 heures pour les agents de réserve uniquement et permettre les GPT de 6 ! Pour la CGT, cette provocation est tout autant illégale qu'inacceptable ! Enfin, la Direction étudie l'incrémentation des compteurs.

**Améliorer notre quotidien,
conquérir des garanties pour l'avenir :
DU 17 AU 24 NOVEMBRE 2022,
JE VOTE CGT !**

